

## Contrat d'adhésion et règlement intérieur Année scolaire 2026 – 2027

L'Institut Jan Muger, est encore une fois ravi de vous accompagner pour cette nouvelle année scolaire, dans vos différents projets musicaux. Vous trouverez dans ce document les différents tarifs de l'ensemble de nos activités ainsi que notre règlement intérieur.

### 1/ TARIFS

Lors de votre **première inscription** au sein de l'Institut Jan Muger, des **frais de dossier** sont à ajouter (une seule et unique fois), au montant de votre adhésion. Ce montant est de **35 euros par élèves**.

#### Instruments et chant

Cours de 30 minutes, une fois par semaine.	Cours de 45 minutes, une fois par semaine.	Cours de 1H, une fois par semaine.
600,00 €	900,00 €	1 200,00 €

-----

#### Chorale (cours collectifs)

Chorale enfants de la maternelle moyenne section au primaire : CP	Chorale enfants à partir du primaire : CE1	Chorale adulte
330,00 €	390,00 €	375,00 €

#### Éveil musicale

285,00 €

-----

#### Atelier découverte

285,00 €

-----

#### Cours de solfège

330,00€

-----

#### Cours d'instrument sur la pause méridienne (durée:30 minutes)

L'Institut Jan Muger propose des cours de musique, pour vos enfants, sur la pause méridienne (service disponible pour les sorties d'école en fin de journée), les jours d'école.

Notre équipe pédagogique récupère vos enfants à leurs écoles, leur dispense un cours de musique de 30 minutes puis raccompagne votre enfant à son école. Ce service disponible pour de nombreuses écoles, vous proposer pour un supplément annuel de:

École Pasteur	École Jules Ferry	École Jeanne d'Arc	École Elisa le Sourd	École Dolto
75,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €

L'Institut Jan Muger peut vous proposer la prise en charge du repas de votre enfant (plat + laitage + compote) pour 7 euros / jour.

## 2/ REGLEMENT INTERIEUR

### Période d'enseignement

Les cours au sein de notre institut sont dispensés du 21/09/2026 jusqu'au 12/06/2027.

---

### Absence et remplacement de cours

#### Absence d'élève :

En raison du trop grand nombre d'absences auxquelles nous avons été confrontés, le professeur s'engage à remplacer **une seule absence** de l'élève durant l'année scolaire. Pour une bonne organisation, une fois le créneau fixé, ce dernier ne changera pas. Il est toutefois nécessaire de prévenir de votre absence, peu importe le moment par message ou mail via les coordonnées de l'institut.

Si l'élève fournit un certificat médical d'absence, celle-ci sera alors remplacée.

#### Absence du professeur :

Si le professeur est absent, le cours sera remplacé.

---

### Vacances scolaires et jours fériés

Les cours ne sont pas assurés pendant les périodes de vacances scolaires de la zone C et lors des jours fériés.

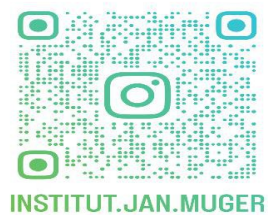
Le week-end de l'ascension du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai l'institut sera fermé.

---

### Cours avec un forfait de 10 cours

Les dates et horaires sont fixés à la fin de chaque séance ou par SMS en fonction des disponibilités de l'élève et du professeur. En cas d'absence à son cours, l'élève doit prévenir 72 heures à l'avance au minimum, auquel cas le cours ne pourra être rattrapé et il sera compté. Le forfait 10 cours doit être terminé au 4 juillet 2027. Il n'y aura aucun report sur l'année musicale 2027/2028.

**TOUT PAIEMENT POUR UNE ADHESION AU SEIN DE NOTRE  
ETABLISSEMENT, VAUT POUR ACCEPTATION DU REGLEMENT  
INTERIEUR.**



*Adresse postale : 7 rue Emile Roux, 94120 Fontenay-Sous-Bois  
Téléphone : 06-87-13-27-24*